

Politique de paiement pour les compétitions domestiques de la FCE

Raison d'être :

La FCE doit constamment encourir des coûts, aussi bien au niveau du personnel que pour tenir à jour le système de classement domestique. Ces frais de service sont facturés pour compenser les dépenses en question.

Lorsque nous avons reçu les fichiers de résultats de compétition dans un mauvais format ou avec des erreurs de données, nous avons dû investir un montant considérable de temps du personnel de la FCE pour travailler avec les associations provinciales et territoriales ou avec les organisateurs des compétitions afin de résoudre ces problèmes. Or, le temps et les ressources investies pour résoudre ces problèmes sont autant de temps et de ressources que nous n'avons plus pour effectuer d'autres tâches. Or, les organisateurs de compétitions sont responsables, vis-à-vis des athlètes dont ils perçoivent les frais d'inscription, de s'assurer que la compétition est organisée conformément aux normes en vigueur et que les données et les résultats communiqués sont exacts. Les frais de re-soumission sont imposés pour compenser certains coûts encourus par la FCE et pour inciter les organisateurs de compétitions à répondre à ces exigences.

Inscription aux tournois :

Les «frais d'inscription» (voir la grille de tarifs de la FCE) doivent être versés par l'association provinciale ou territoriale ou par le comité organisateur de la compétition au moins trente (30) jours avant le début du tournoi. Des frais supplémentaires pourront être facturés si cette date limite n'est pas respectée. Cependant, dans tous les cas, il est obligatoire de verser les frais d'inscriptions avant le déroulement de la compétition.

Classement des épreuves de la compétition :

Des «frais de classement» doivent être versés pour chaque épreuve d'un tournoi soumis à la FCE en vue de son classement.

L'association provinciale ou territoriale, ou le comité organisateur de la compétition, doit soumettre le paiement en ligne correspondant au nombre d'épreuves organisées, moins une, quand les résultats sont téléchargés à la FCE.

Les «frais d'inscription» du tournoi servent de «frais de classement» pour la première épreuve.

Paiements pour la re-soumission des résultats des épreuves :

Pour les erreurs dans les fichiers *fff* de résultats :

- Consultez la grille de tarification de la FCE.

Approuvé par le conseil d'administration de la FCE, le 24 mai 2008; Révisé le 7 mars 2010